



Comité Bouliste de l'ARDECHE



Communiqué

Reprise à petits pas conditionnée par une autorisation départementale (Préfecture) et municipale (Mairie)

LES POSSIBILITES :

- Pratique en extérieur
- Groupe de 6 personnes par jeu maximum
- 1 terrain sur 2
- Distance sanitaire de 2m entre chaque pratiquant
- Utilisation de son propre matériel (cinquante et but)
- Couvre-feu de 18h00 à 6h00
- Port du masque recommandé même sur le terrain, hors action de jeu.

Boulodromes Couverts :

- Ouverture repoussée à une date ultérieure
- Activités suspendues pour les scolaires et les mineurs
- Activités autorisées pour le Sport Boules Ensemble et le Haut-Niveau.